

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DICOM 14 Avenant de la convention de co-organisation avec les Archives Nationales

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de l'avenant de la convention de co-organisation avec les Archives Nationales dans le cadre de la délibération 2019 DICOM 22.

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de l'avenant de la convention de co-organisation avec les Archives Nationales.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de l'avenant de la convention de co-organisation avec les Archives Nationales.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ledit avenant.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO